

Formation A - 7h (passerelle A2 vers A)

Pré requis :

- Etre titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans
- Avoir 18 ans

Public concerné :

Cette formation est obligatoire pour les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans afin d'obtenir la catégorie « A » du permis de conduire et conduire une motocyclette avec ou sans side-car d'une puissance supérieure à 35 kw.

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans.

Permet de conduire une moto sans limite de puissance sans avoir à passer le permis A

Objectif de la formation :

Vous adapter à un nouveau véhicule et être capable de conduire en sécurité un véhicule de la catégorie « A » une moto de plus de 35 kw.

Programme de la formation :

Durée : 7 h

1. Théorie (2 heures)

- Analyse des accidents
- Les pièges de la route (conduite de nuit et sous la pluie)
- Détectabilité vis-à-vis des autres usagers

2. Hors circulation « sur plateau » (2 heures)

- Prise en main du véhicule et vérifications
- Démarrage et positionnement du corps
- Passage des vitesses et freinage évitement et arrêt
- Positionnement du regard
- Equilibre à petite vitesse avec et sans passager

3. Pratique en circulation (3 heures)

- Franchissement d'intersection et changement de direction
- Savoir adapter sa vitesse en fonction de la circulation
- Placement sur la chaussée et gestion des angles morts
- Dépassement en toute sécurité en tenant compte du phénomène « d'aspiration »
- Savoir négocier un virage en toute sécurité

Les avantages à suivre votre formation au CAAM :

Le CAAM dispose d'une infrastructure de terrain et de 3 pistes privées.

Ainsi cette infrastructure permet un apprentissage en toute sécurité, à l'abri des autres usagers. L'élève

peut donc s'exercer dans de parfaites conditions sur la maîtrise de son 2 roues avant de s'insérer dans la circulation.

Certification :

Une attestation de suivi de formation vous est remise par CAAM, vous pouvez vous rendre à la préfecture afin de faire rajouter la catégorie A